

Après une première lettre d'information en mars dernier lorsque le Gouvernement a décrété l'Etat d'Urgence Sanitaire et les mesures de confinement, nous vous communiquons de nouvelles informations utiles que vous trouverez également sur le site internet de la commune.

Chaque jour apporte son lot d'informations, de mesures et décisions au niveau national, régional et local. (La dernière en date : la carte de France avec les couleurs pour chaque département, le Doubs est en rouge). Tout cela est très évolutif. Nous ne pouvons vous assurer que la vérité d'aujourd'hui soit celle de demain...

Nous souhaitons adresser toute notre gratitude et nos remerciements les plus vifs à tout le personnel soignant et aux agents hospitaliers qui ont œuvré d'arrache-pied pour sauver des vies. Nous souhaitons également remercier toutes les personnes et organisations qui participent depuis le début de cette crise sanitaire à l'assistance et au secours des personnes.

Nous saluons également toutes les opérations d'entraide et tous les gestes de solidarité, c'est remarquable.

Une note d'information spécifique destinée aux entreprises sur les dispositifs de soutien leur sera communiquée ; vous pouvez participer, voir sites Internet dans Informations pratiques.

### **Les points d'information essentiels à porter à votre connaissance**

#### **❖ Fourniture (gratuite) de masques grand public par la Commune**

Le port du masque est vivement recommandé et va être obligatoire dans de nombreuses situations. Les Associations des Maires du Doubs et la Préfecture ont lancé une initiative le 21 avril dernier pour une commande groupée au niveau du Département. A notre échelon, c'est la Communauté de Communes qui a pris le relais. Nous avons commandé des masques pour tous les jeunes (11 ans et plus) et adultes du village, résidents principaux, (Le Rectorat se chargeant d'équiper les enfants fréquentant l'Ecole Primaire). Ces masques en tissu seront lavables et réutilisables. Ils seront disponibles au cours du mois de mai, sans doute deuxième quinzaine (nous n'avons pas de date précise). Pour assurer la distribution dans les meilleures conditions dans vos boîtes à lettres, nous demandons à toutes les personnes souhaitant en recevoir, de bien vouloir **compléter le coupon réponse joint et de le déposer dans la boîte de la Mairie avant le 15 mai** (nous fournirons **deux masques** en tissu par adulte et jeune de + de 11 ans).

D'autre part quelques personnes du village ont pris l'initiative d'en confectionner et d'en distribuer. Nous saluons ce geste de solidarité et félicitons chacune d'entre elles.

#### **❖ Ecole primaire RPI Labergement – Saint Point Lac**

Nous disposons depuis quelques jours des conditions et protocoles d'accueil prévoyant le retour des enfants à l'Ecole. Nous travaillons activement avec la Mairie de Labergement Sainte Marie, les Instituteurs, l'ADMR, la Communauté de Communes afin de savoir si l'accueil des enfants pourra se faire et à quelle date, en privilégiant la sécurité sanitaire de tous (enfants, personnel enseignant et de service). Le Directeur de l'Ecole communiquera avec les familles pour expliquer les conditions de reprise.

#### **❖ Manifestations -Evènements -Zone de loisirs**

Toutes les évènements et manifestations prévues en mai-juin sont annulés (**y compris la cérémonie du 8 mai**)

Notre département étant pour l'instant classé en zone rouge, toutes les activités sur la zone de loisirs et sur le lac sont interdites.

**❖ Secrétariat de Mairie : nouvelles règles d'accueil et d'ouverture**

Jusqu'à la fin du confinement, le secrétariat restera fermé. Nous allons mettre en place toutes les mesures de protection et de distanciation sociale pour préserver les personnes souhaitant venir à la mairie, notre personnel et nous-mêmes. Nous prévoyons une réouverture à **partir du mardi 19 mai** avec les règles suivantes :

1. Prendre un RDV au téléphone au secrétariat, afin de définir un créneau horaire de passage à l'accueil (aucune autre solution ne peut être envisagée)
2. Se renseigner au moment de la prise de RDV, s'il est nécessaire d'apporter des documents ou pièces justificatives afin d'éviter des allers et venues.
3. Vous ne pourrez entrer à la mairie que si vous portez un masque (**impératif**).

**❖ Autres informations pratiques :**

Déchèterie de la Communauté de Communes, réouverture du site de la Fuvelle, à compter du lundi 04 mai 2020 avec prise de rendez-vous obligatoire Pour toute information : <https://www.cclmhd.fr/>

Commune de Saint Point Lac : notre site Internet :<https://www.saintpointlac.fr/>

Aides aux entreprises locales : <https://soutien-commerçants-artistes.fr/> <https://www.jaimemonbistrot.fr/>

Horaires pour contacter la mairie à partir du 12 mai : mardi jeudi, vendredi, de 9 à 12 h et de 14 à 17 h.  
Téléphone : 03.81.69.62.08

**Bon courage et prenez bien soin de vous !**

**Coupon Réponse – Vos besoins en masques**

A remplir par vos soins et à déposer dans la boîte de la Mairie **avant le 15 mai**

Nom de famille et prénoms : .....

Adresse N° et rue : .....

Nombre d'adultes vivant au foyer (y compris jeunes de + de 11 ans) : ...